

Icare

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Icare

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Icare,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Icare relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:

Frédéric Pierchon

ICARE SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 4 620 825 €

divisé en 308 055 actions de 15 € chacune

Siège social :

93, Rue Nationale

92100 Boulogne-Billancourt

378 491 690 RCS NANTERRE

COMPTES SOCIAUX 2025

Sommaire

Sommaire 1
Bilan 2
Compte de résultat 3
Annexes 4
Complément d'informations relatif au bilan 5
Etat des immobilisations 6
Amortissements 7
Etat des provisions 8
Etat des échéances des créances et dettes 9
Produits à recevoir 10
Charges à payer 11
Informations complémentaires 12
Composition du capital social 13
Variation des capitaux propres 14
Société mère 15

BILAN

BILAN ACTIF

En K€	2025			2024
	Brut	**Amortissements Provisions**	**Net**	**Net**
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	920	239	682	797
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	91	91		
Autres immobilisations incorporelles	13 234	9 679	3 554	2 044
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	*14 245*	*10 009*	*4 236*	*2 841*
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 722	3 106	616	672
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Avances et acomptes (jusqu'en 2024)				
Total immobilisations corporelles	3 722	*3 106*	*616*	*672*
Immobilisations financières				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	32 137	3 430	28 707	31 969
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 962		14 962	14 962
Autres immobilisations financières	373		373	398
Total immobilisations financières	*47 472*	*3 430*	*44 042*	*47 329*
ACTIF IMMOBILISE	**65 440**	**15 546**	**48 894**	**50 842**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés (3)	14 904	637	14 267	11 379
Autres créances (3)	10 861		10 861	7 577
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	*25 765*	*637*	*25 128*	*18 956*
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement dont				
actions propres :				
Disponibilités	1 156		1 156	3 289
Total disponibilités et divers	1 156		*1 156*	*3 289*
Charges constatées d'avance (3)	139		139	176
ACTIF CIRCULANT	**27 060**	**637**	**26 423**	**22 421**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**92 500**	**17 183**	**75 317**	**73 263**

BILAN PASSIF

En K€			2025	2024
Capital social ou individuel (1)	Dont versé :	4 621	4 621	4 621
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			2 398	2 398
Ecarts de réévaluation (2)			28	28
Réserve légale (3)			462	462
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
		Total réserves	*462*	*462*
Report à nouveau			1	2
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			-3 822	571
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
		CAPITAUX PROPRES	**3 688**	**8 083**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			4	4
Provisions pour charges			972	900
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**976**	**904**
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				
Emprunts et dettes financières divers			133	164
		Total dettes financières	*133*	*164*
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			8 087	8 590
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			40 536	36 507
Dettes fiscales et sociales			2 586	2 207
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			66	66
Instrument financier à terme				
Autres dettes			12 370	2752
		Total dettes d'exploitation	*63 465*	*50 121*
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance (4)			7 054	13 991
		DETTES	**70 653**	**64 277**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GENERAL	**75 317**	**73 263**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

En K€	2025			2024
	France	**Export**	**Total**	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	46 638	2 066	48 704	51 199
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			**48 704**	**51 199**
Production stockée				
Production immobilisée			1 509	1 774
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			377	464
Autres produits (1) (11)			8 646	5 436
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			**59 236**	**58 873**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			52 448	56 041
Total charges externes			*52 448*	*56 041*
Impôts, taxes et versements assimilés			371	360
Charges de personnel				
Salaires et traitements			6 101	5 139
Cotisations sociales			3 408	2 758
Total charges de personnel			*9 509*	*7 896*
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			347	330
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			637	377
Dotations aux provisions pour risques et charges			72	57
Total dotations d'exploitation			*1 056*	*764*
Autres charges (12)			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**63 385**	**65 061**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(4 148)**	**(6 188)**

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations (5)	3 090	5 557
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	28	203
Reprises sur dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Produits de cessions d'immobilisations financières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**3 118**	**5 759**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 263	167
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**3 263**	**167**
RESULTAT FINANCIER	**(144)**	**5 592**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(4 293)**	**(596)**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion (jusqu'en 2024)		
Sur opérations en capital (jusqu'en 2024)		135
Reprises sur provisions et transferts de charges (jusqu'en 2024)		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**135**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion (jusqu'en 2024)		46
Sur opérations en capital (jusqu'en 2024)		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (jusqu'en 2024)		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**46**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**89**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	375	338
Impôts sur les bénéfices	(845)	(1 416)
TOTAL DES PRODUITS	**62 355**	**64 767**
TOTAL DES CHARGES	**66 177**	**64 196**
BENEFICE ou PERTE	**(3 822)**	**571**

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
(2) Dont produits de locations immobilières	
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
(3) Dont crédit-bail mobilier	
(3) Dont crédit-bail immobilier	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	3 090
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général	
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	
(9) Dont transferts de charges	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	8
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	

ANNEXES

COMPTES SOCIAUX - ICARE SA 2025

PREAMBULE

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan : 75 317K€
Total du chiffre d'affaires France : 46 343K€
Total du chiffre d'affaires Export : 2 066K€
Résultat de l'exercice : -3 822K€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

DOMAINE D'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ICARE SA est une Société Anonyme à Conseil d'administration, au capital de 4 620 825 euros, dont l'actionnaire est BNP Paribas Cardif.

ICARE SA est spécialisée dans la distribution de produits de maintenance qui offrent aux clients particuliers la prise en charge des frais des révisions préconisées par les constructeurs et dans la gestion des garanties commerciales que les distributeurs automobiles offrent à leurs clients lors de l'achat d'un véhicule.

La société Icare SA est une filiale du groupe BNP Paribas Cardif depuis le 9 décembre 2014.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Quelques faits importants en 2025 vont fortement impacter l'évolution d'Icare dans les années futures.
D'une part, le partenariat avec Stellantis a été formalisé et lancé au 1er janvier 2026 et va fortement accroître les revenus de Icare SA (TPA) et va permettre à terme de doubler la taille de la compagnie. Ce partenariat va également fortement contribuer à solidifier la présence européenne de la société.
D'autre part, la création d'une JV entre Emil Frey et BNP Paribas Personal Finance va permettre d'augmenter le business avec ce partenaire et viendra de fait soutenir la croissance.

Et enfin, la décision début novembre 2025 d'arrêter Staymo, la JV avec VW, qui va entraîner une baisse des revenus futurs (TPA) et qui a conduit au provisionnement d'une dépréciation de la valeur des titres détenus par Icare SA pour 3,2m€.

Il faut enfin noter que la présentation des états financiers de l'exercice 2025 prend en compte les différentes modifications apportées aux règles comptables françaises par le règlement comptable 2022-06 du 4 novembre 2022, dit Modernisation des états financiers.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS POST-CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements à signaler.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le nouveau règlement ANC N°2022-06.
Première application du règlement ANC 2022-06 : 1er janvier 2025
Le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Ses principales modifications portent sur (i) la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, (ii) la suppression de la technique des transferts de charges et (iii) la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers utilisés pour la présentation des informations en annexe.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

COMPTES SOCIAUX - ICARE SA 2025

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1 :

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants sont effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	0
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	0
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	0
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	0
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	0
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	0
Autres transferts de charges	Transferts de charges d'exploitation, financières ou exceptionnelles	Au crédit des charges de personnel (compte 649000)	0
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts	Charges d'exploitation	Charges financières	0

Toutes les évolutions présentées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice 2025 pris dans leur ensemble.

L'exercice comptable a une durée de douze mois.

Application de la méthode à l'avancement

Les contrats d'entretien ICARE SA sont des contrats de prestations de services échelonnées sur plusieurs exercices et rémunérées par des primes perçues en un paiement unique (généralement d'avance) ou périodiquement (mensuellement, semestriellement, …).

Depuis l'exercice 2014, la méthode comptable applicable à ces contrats est la méthode à l'avancement prévue pour les contrats à long terme, c'est-à-dire, au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de la prestation.

La méthode « à l'avancement » appliquée consiste à :
- une prise en compte linéaire des produits en fonction de l'avancement dans l'exécution du contrat ;

- le rattachement des charges aux produits, ce qui peut engendrer des provisions pour charges déductibles dans la limite des produits déjà comptabilisés. Ces provisions sont déterminées en fonction de la marge prévisionnelle globale du contrat.

Cette provision peut être constituée sur les bases de données statistiques, notamment pour déterminer son montant et la date de survenance des charges.

Ceci s'est traduit par la dotation d'une Provision Pour Charges (PPC), dotée pour la première fois sur l'inventaire annuel 2014. Cette provision a permis sur les générations de ventes 2013 et postérieures de provisionner pour dégager dans le futur une marge opérationnelle cible.

Ensuite le mode de calcul de cette provision a été affiné selon les partenariats, les produits et les frais d'acquisition/distribution attachés (niveau d'appui commercial, force de vente terrain).

Si un contrat est structurellement déficitaire, quel qu'en soit la cause, une Provision de Pertes à Terminaison est constituée. Elle correspond au montant permettant de couvrir les engagements jusqu'à extinction des contrats.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS

En K€	Valeur brute début 2025	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	920			920
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 806	1 519		13 325
Total immobilisations incorporelles	**12 726**	**1 519**		**14 245**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des const.				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 136	72		1 208
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et mobilier informatique	2 418	96		2 514
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**3 554**	**168**		**3 722**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	32 137			32 137
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	15 360		24	15 335
Total immobilisations financières	**47 497**		**24**	**47 472**
TOTAL GENERAL	**63 778**	**1 687**	**24**	**65 440**

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables en K€	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	124	115		238
Fonds commercial	91	(91)		
Autres immobilisations incorporelles	1 244	9		1 254
Total immobilisations incorporelles	**1 459**	**33**		**1 492**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	797	91		888
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 086	132		2 218
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	**2 883**	**223**		**3 106**
TOTAL GENERAL	**4 342**	**256**		**4 598**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2025	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2025
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations et amortissements de l'actif corporels

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont comptabilisées selon le classement comptable du plan comptable général. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les modes et les durées d'amortissements sont appliqués selon les règles Groupe :

Mode d'amortissement

ICARE SA a opté pour le mode linéaire pour les actifs corporels. Néanmoins, pour certains biens et équipements, le mode dégressif peut être utilisé, comme dans le cas des équipements informatiques. De telles exceptions doivent être approuvées au cas par cas par le Groupe.

Les durées d'amortissement

Type d'immobilisation	Durée
Bâtiments	60
Façade	30
Agencements et installations	10
Matériel de transport	5
Equipements électriques (Eclairage et climatisation)	5
Equipements téléphoniques	5
Equipements de reproduction (Photocopieurs et imprimantes)	5
Equipements de salle de réunion (Rétroprojecteurs et audio)	5
Equipements domestiques (Fours, équipement de cuisine, réfrigérateurs)	5
Ordinateurs centraux (Serveurs, mémoires, processeurs, disques durs, écrans, équipements de sauvegarde, imprimantes)	5
Traitement des mini-ordinateurs (Serveurs centraux)	5
Mini ordinateurs (terminaux, postes de travail, mémoires, imprimantes, disques durs, écrans)	3
Téléphones mobiles	3
Mobilier de bureau	5
Frais de recherche et de développement	8 *
* Normes comptables Groupe	

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable (PCG art 322-1-4).

Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de l'exercice 2025.

COMPTES SOCIAUX - ICARE SA 2025

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.
L'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation se base sur la séquence des cashflows futurs actualisés. La valeur ultime d'une participation est ensuite déterminée en rapportant ces cashflows futurs au coût du capital.

Au 31/12/2025, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée sur les titres de participation Icare Assurance détenus par Icare SA.

Au 31/12/2025, une provision pour dépréciation des titres STAYMO détenus par Icare SA a été constituée pour un montant de 3 263K€.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées sont le cas échéant à déprécier par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ICARE SA a consenti en 2000 un prêt subordonné à sa filiale Icare Assurance pour un montant de 762 245 € au taux d'intérêt fixe de 6 % l'an.

En décembre 2015, ICARE SA a souscrit à la totalité des titres subordonnés (TSDI) émis par ICARE Assurance, soit 3 200 obligations d'une valeur nominale de 1 000 €.

En décembre 2016, ICARE SA a souscrit à la totalité des titres subordonnés (TSDI) émis par ICARE Assurance, soit 6 000 obligations d'une valeur nominale de 1 000 €.

En décembre 2018, ICARE SA a souscrit à la totalité des titres subordonnés (TSR) émis par ICARE Assurance, soit 5 000 obligations d'une valeur nominale de 1 000 €.

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS

Nature des provisions - En K€	Montant au début 2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Non Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin 2025
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4					4
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques	*4*					*4*
Provisions pour pensions et obligations similaires	900	72				972
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges	*900*	*72*				*972*
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**904**	**72**				**976**
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	8 517					8 517
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	167	3 263				3 430
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	377	637			377	637
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**9 062**	**3 900**			**377**	**12 584**
TOTAL GENERAL	**9 966**	**3 972**			**377**	**13 560**
Dont dotations et reprises d'exploitation		709			377	
Dont dotations et reprises financières		3 263				
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

COMPTES SOCIAUX - ICARE SA 2025

Sur l'exercice 2025, la société Icare SA a inscrit :

- Une provision pour clients douteux d'un montant de 637K€, en hausse de 260K€ par rapport à 2024
- Une provision pour dépréciation des titres de participation STAYMO d'un montant de 3 263K€
- Une provision pour perte à terminaison d'un montant de 0K€.

Provision pour engagements sociaux :

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément à la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

La provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) a été calculée par le Groupe BNP Paribas.

Provision IFC au 31/12/2025	972K€

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES en K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	14 962		14 962	14 962
Autres immobilisations financières	373	343	30	398
Total actif immobilisé	*15 335*	*343*	*14 992*	*15 360*
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	637	637		377
Autres créances clients	14 267	13 746	521	11 379
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	85	66	19	81
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	27	0	27	27
Taxe sur la valeur ajoutée	2 035	2 035		734
Autres impôts, taxes et versements assimilés	30	30		
Divers	85		85	85
Groupe et associés (2)	1 441	1 099	342	1 526
Débiteurs divers	7 155	7 085	70	5 123
Total actif circulant	*25 765*	*24 699*	*1 066*	*19 333*
Charges constatées d'avance	138	138		176
TOTAL DES CREANCES	**41 239**	**25 180**	**16 058**	**34 869**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum					
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	133	(30)	(17)	182	164
Fournisseurs et comptes rattachés	40 356	37 594	2 070	692	36 507
Personnel et comptes rattachés	1 860	1 599	261		1 523
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	549	545	4		468
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	52	52			23
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	123	123			192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66			66	66
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	12 369	11 757	533	79	2 752
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	7 054	7 054			13 911
TOTAL DES DETTES	**62 566**	**58 695**	**2 851**	**1 019**	**55 687**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés	

Opérations à long terme

Les opérations à long terme, à savoir les contrats d'entretien ont été évaluées en tenant compte de l'avancement dans l'exécution des contrats et en excluant les frais financiers.

Les commissions et frais de gestion sont constatés et comptabilisés au même rythme du chiffre d'affaires, seule la charge de maintenance est aléatoire.

La provision pour charge de maintenance est évaluée sur la base d'une marge théorique ajustée annuellement en fonction des résultats observés par portefeuilles.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Information sur Autres créances

L'augmentation en 2025 de 3 284K€ des Autres créances correspond principalement aux refacturations inter-compagnies Icare SA/Icare Assurance non soldées par un virement à la fin de l'exercice (2 145K€).

Sans prendre en compte la refacturation inter-compagnies, les Autres créances ont augmenté de 1 139K€ entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025.

A noter également, la baisse du montant de la comptabilisation de la rétrocession de déficit de 478K€ (844K€ au titre de l'exercice 2025 contre 1 322K€ pour 2024), tel que prévu dans la Convention d'intégration fiscale de 2019 entre BNP Paribas et Icare SA.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le montant de la dépréciation constatée au 31/12/2025 est de 637K€.

Etat des dettes / Autres dettes

La hausse de 3,8M€ des Dettes fournisseurs et comptes rattachés s'explique avant tout par l'augmentation des FNP techniques (2M€) (baisse des PSAP de 1,1M€ et augmentation des PPC de 3,2M€) et des frais généraux (1,1M€).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale pour 1.2M€, sans placement en compte à terme, et avec une disponibilité de 1,2M€ en compte courant.

Produits à recevoir et Charges à payer

Les produits à recevoir et les charges à payer, rattachés aux postes de créances et de dettes, sont détaillés à l'annexes.

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir en K€	2025	2024
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	343	368
Total immobilisations financières	*343*	*368*
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	9 709	8 297
Autres créances	97	97
Total créances	*9 806*	*8 394*
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	**10 149**	**8 762**

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2025	2024
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	(2)	(2)
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	8 087	8 590
Total dettes financières	*8 085*	*8 588*
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 875	33 725
Dettes fiscales et sociales	1 737	1 535
Total dettes d'exploitation	*38 612*	*35 260*
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66	66
Autres dettes		
Total dettes diverses	*66*	*66*
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	**46 763**	**43 914**

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits comptabilisés pendant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur sont reportés à l'actif pour les charges et au passif pour les produits.

Nature des charges (en K€)	2025	2024
Charges d'exploitation : Autres achats et charges externes	138	176
Total charges constatées d'avance	138	176
Nature des produits (en K€)	2025	2024
Produits d'exploitation : Production vendue	7 054	13 991
Total produits constatés d'avance	7 054	13 991

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net 2025 s'élève à 48 704K€ et est ventilé comme suit :

► Chiffre d'affaires France : 46 343K€ ventilé comme suit :

- Entretien : 38 055K€
- Gestion des garanties : 8 119K€
- CVI : 169K€

► Refacturation des frais Staymo : 295K€

► Chiffre d'affaires Union Européenne : 2 066K€

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du conseil d'administration au titre de 2025.
Aucun engagement n'a été pris vis-à-vis des dirigeants.

Effectif moyen

L'effectif de la société à la clôture des comptes au 31 décembre 2025 est de 104 salariés.

Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du groupe Icare sont intégrées dans le groupe fiscal BNP Paribas SA depuis janvier 2015 et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Icare SA recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt procurée au Groupe fiscal. En conséquence, Icare SA sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.
Le résultat fiscal au 31 décembre 2025 est une perte de 3 357K€.

Aucune provision pour impôts différés n'est comptabilisée pour tenir compte des différences temporaires résultant de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges, ou de certains profits ou produits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires à payer au titre de 2025 indiqués dans la lettre de mission s'élèvent à 71K€ HT.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Aucun engagement donné ni reçu au titre de l'exercice 2025.

Crédit-bail

La société ne possède aucun contrat de crédit-bail.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision pour charge comptabilisée au bilan s'élève à 972K€.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	308 055			308 055	15,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**308 055**			**308 055**	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En K€	01/01/2025	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2025
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	4 621						4 621
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 398						2 398
Ecarts de réévaluation	28						28
Réserve légale	462						462
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	2			(1)			1
Résultat de l'exercice	571			(571)		(3 357)	(3 357)
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	**8 083**			**(572)**		**(3 357)**	**4 153**

Identité de la société mère consolidant les comptes

SOCIETE MERE : BNP Paribas Cardif

SIEGE : 8, rue du Port 92 728 NANTERE Cedex

FORME JURIDIQUE : Société Anonyme

La société Icare est consolidée par intégration globale par BNP Paribas Cardif.

Liste des filiales et participations (en K€)

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats 2025	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Montant des prêts et avances accordés	Montant des dividendes encaissés
Filiales détenues à plus de 50%								
Icare Assurance	2 359	18 753	100%	1 021	28 707	28 707	14 962	-
Filiales détenues à moins de 50%								
Staymo	100 000		49%		49 000	49 000		

Participation des salariés

Depuis le 1er janvier 2017, la participation des salariés est calculée par le Groupe BNP Paribas sur la base du résultat Groupe.

Le montant de la participation qui figure dans les comptes 2025 est de 375K€.

Docusign Envelope ID: 16DE4BD1-C55D-878A-8195-7D25D94B441A

ICARE
Société anonyme au capital de 4 620 825 €
Siège social : 93, rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt
378 491 690 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ICARE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-huit mai,

A dix heures,

Les actionnaires de la société ICARE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de BNP PARIBAS CARDIF au 8 rue du Port à Nanterre (92728), sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée présent en entrant en séance.

Stanislas Chevalet préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

BNP PARIBAS CARDIF ainsi que CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS, en la personne de leurs représentants spécialement habilités acceptent d'être appelés comme scrutateurs.

Pierre-André Sabin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres du bureau.

Le Président constate d'après la feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés totalisent la totalité des actions composant le capital social, soit 308 055 actions, et réunissent le quorum nécessaire pour délibérer en la forme ordinaire.

Il s'assure auprès du Secrétaire de séance que le moyen de télécommunication employé garanti la participation effective de chacun et permet la retransmission continue et simultanée des résolutions de l'Assemblée.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions aux conditions de quorum et de majorité requises conformément à la loi et aux statuts.

Monsieur Frédéric Pierchon représentant la société Ernst & Young et associés, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent par liaison téléphonique.

Monsieur Damien Sicx, secrétaire du Comité social et économique régulièrement convoqué est présent par liaison téléphonique.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,

- la copie de la lettre de convocation adressée au représentant du secrétaire du Comité social et économique,
- la feuille de présence signée par les membres présents,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

Il présente aux actionnaires l'ensemble des documents visés ci-dessus dont notamment les textes de résolutions, et donne lecture des rapports.

Le Président rappelle que l'ordre du jour, préalablement notifié aux actionnaires aux termes d'une convocation individuelle est le suivant :

1. Nomination d'un administrateur : Madame Ana Dezier,
2. Constatation de la démission d'un administrateur : Madame Marina Cristofari,
3. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur : Monsieur Xavier Cognat,
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Petit Cyril,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Saillard,
6. Approbation des comptes de l'exercice 2025,
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Autres affectations,
8. Quitus au Conseil d'administration et à la Direction générale pour la gestion de l'exercice 2025,
9. Approbation des conventions visées par l'article L225-38 du Code de Commerce,
10. Questions diverses,
11. Pouvoirs pour les formalités.

Il déclare la discussion ouverte.

Aucun des membres siégeant ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Dans l'exercice des prérogatives prévues à l'article 15.1 des statuts de la Société, « les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. »

Conformément à l'article L 225-18 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Ana Dezier en tant qu'administrateur de la société Icare Assurance, pour une durée à échoir à l'Assemblée réunie en 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2031.

Madame Ana Dezier avait d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction ni n'était frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 16DE4BD1-C55D-878A-8195-7D25D94B441A

DEUXIEME RESOLUTION – CONSTATATION DE LA DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR : MME MARINA CRISTOFARI

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la démission de Madame Marina Cristofari à l'issue de cette assemblée de son mandat d'Administrateur de la société dont elle a fait part par lettre datée du 13 mai 2025 et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EFFECTUEE A TITRE PROVISOIRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans l'exercice des prérogatives prévues à l'article 15.3 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination à titre provisoire de Monsieur Xavier Cognat aux fonctions d'administrateur pour cause de vacance d'un siège.

Conformément à l'article L 225-24 du Code de commerce, et à la procédure prévue par les dispositions précitées des statuts de la Société, les nominations effectuées par le conseil d'administration doivent être soumises à ratification par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Xavier Cognat aux fonctions d'administrateur de la Société, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale réunie en 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2031.

Monsieur Xavier Cognat avait d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction ni n'était frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M CYRIL PETIT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Cyril Petit, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale réunie en 2032 statuant sur les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2031.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M PHILIPPE SAILLARD

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Saillard, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale réunie en 2032 statuant sur les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2031.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels que ces comptes ont été présentés ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et rapports qui font apparaître un résultat déficitaire de 3 821 719,63 €.

En outre, l'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, le montant global des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code s'élevant à 0 € ainsi que le montant de la charge d'impôt y afférente s'élevant à 0 €.

L'Assemblée donne en conséquence quitus au Conseil d'Administration et au Directeur Général de l'accomplissement de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SIXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025– AUTRES AFFECTATIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le résultat de l'exercice 2025 se solde par un résultat net déficitaire 3 821 719,63 €.

L'Assemblée Générale, considérant que le déficit de l'exercice 2025 s'élève à 3 821 719,63 € propose d'affecter cette somme comme suit :

- ✓ Pas de dotation de la réserve légale, le solde du compte étant de 462 082,50 €, soit 10% du capital.
- ✓ Décide d'imputer le résultat de - 3 821 719,63 € en report à nouveau.
- ✓ Décide de de ne pas distribuer le report à nouveau portant le solde à - 3 820 724,85 €.

Compte-tenu du résultat déficitaire, il n'y a aucun montant global de dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2025.

Il est rappelé qu'il a été distribué au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende global	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Nombre d'actions
Exercice 2024	572 982,30 €	0 €	572 982,30 €	308 055
Exercice 2023	3 444 054,90 €	0 €	3 444 054,90 €	308 055
Exercice 2022	6 955 881,90 €	0 €	6 955 881,90 €	308 055

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION – QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A LA DIRECTION GENERALE POUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que du rapport de gestion et du rapport général sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, décide de donner quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général de la société pour la gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 16DE4BD1-C55D-878A-8195-7D25D94B441A

NEUVIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi et présenté par les Commissaires aux Comptes sur les opérations et conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et constate qu'aucune autorisation préalable du Conseil n'a été requise au cours de l'exercice pour la signature des conventions visées par l'article précité.

L'Assemblée Générale constate en outre, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été autorisée au cours d'exercices antérieurs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION - QUESTIONS DIVERSES

Il ne figure aucun point à l'ordre des questions diverses.

Cette disposition ne nécessite pas de mise au vote.

ONZIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Secrétaire de séance pour seul délivrer des copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal ; et au Secrétaire, en tant que de besoin à la Société LegalVisionPRO ou au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, publications ou autres formalités nécessaires.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à dix heure trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Signé par :
CHEVALET Stanislas
0A156290BA0645A...

Le Secrétaire

Signé par :
Pierre André Sabin
DD5A3465675C47D...

Les Scrutateurs

Signé par :
CHEVALET Stanislas
0A156290BA0645A...

Signé par :
Cyril Petit
8EDACE52E12C427...

ICARE SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 4 620 825 €

divisé en 308 055 actions de 15 € chacune

Siège social :

93, Rue Nationale

92100 Boulogne-Billancourt

378 491 690 RCS NANTERRE

COMPTES SOCIAUX 2025

Sommaire

Sommaire	1
Bilan	2
Compte de résultat	3
Annexes	4
Complément d'informations relatif au bilan	5
Etat des immobilisations	6
Amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et dettes	9
Produits à recevoir	10
Charges à payer	11
Informations complémentaires	12
Composition du capital social	13
Variation des capitaux propres	14
Société mère	15

BILAN

BILAN ACTIF

En K€	2025			2024
	Brut	**Amortissements Provisions**	**Net**	**Net**
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	920	239	682	797
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	91	91		
Autres immobilisations incorporelles	13 234	9 679	3 554	2 044
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	*14 245*	*10 009*	*4 236*	*2 841*
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 722	3 106	616	672
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Avances et acomptes (jusqu'en 2024)				
Total immobilisations corporelles	3 722	*3 106*	*616*	*672*
Immobilisations financières				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	32 137	3 430	28 707	31 969
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 962		14 962	14 962
Autres immobilisations financières	373		373	398
Total immobilisations financières	*47 472*	*3 430*	*44 042*	*47 329*
ACTIF IMMOBILISE	**65 440**	**15 546**	**48 894**	**50 842**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés (3)	14 904	637	14 267	11 379
Autres créances (3)	10 861		10 861	7 577
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	*25 765*	*637*	*25 128*	*18 956*
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement dont				
actions propres :				
Disponibilités	1 156		1 156	3 289
Total disponibilités et divers	1 156		*1 156*	*3 289*
Charges constatées d'avance (3)	139		139	176
ACTIF CIRCULANT	**27 060**	**637**	**26 423**	**22 421**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**92 500**	**17 183**	**75 317**	**73 263**

BILAN PASSIF

En K€			2025	2024
Capital social ou individuel (1)	Dont versé :	4 621	4 621	4 621
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			2 398	2 398
Ecarts de réévaluation (2)			28	28
Réserve légale (3)			462	462
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
		Total réserves	*462*	*462*
Report à nouveau			1	2
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			-3 822	571
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
		CAPITAUX PROPRES	**3 688**	**8 083**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			4	4
Provisions pour charges			972	900
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**976**	**904**
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				
Emprunts et dettes financières divers			133	164
		Total dettes financières	*133*	*164*
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			8 087	8 590
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			40 536	36 507
Dettes fiscales et sociales			2 586	2 207
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			66	66
Instrument financier à terme				
Autres dettes			12 370	2752
		Total dettes d'exploitation	*63 465*	*50 121*
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance (4)			7 054	13 991
		DETTES	**70 653**	**64 277**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GENERAL	**75 317**	**73 263**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

En K€	2025			2024
	France	**Export**	**Total**	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	46 638	2 066	48 704	51 199
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			**48 704**	**51 199**
Production stockée				
Production immobilisée			1 509	1 774
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			377	464
Autres produits (1) (11)			8 646	5 436
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			**59 236**	**58 873**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			52 448	56 041
Total charges externes			*52 448*	*56 041*
Impôts, taxes et versements assimilés			371	360
Charges de personnel				
Salaires et traitements			6 101	5 139
Cotisations sociales			3 408	2 758
Total charges de personnel			*9 509*	*7 896*
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			347	330
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			637	377
Dotations aux provisions pour risques et charges			72	57
Total dotations d'exploitation			*1 056*	*764*
Autres charges (12)			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**63 385**	**65 061**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(4 148)**	**(6 188)**

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations (5)	3 090	5 557
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	28	203
Reprises sur dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Produits de cessions d'immobilisations financières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**3 118**	**5 759**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 263	167
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**3 263**	**167**
RESULTAT FINANCIER	**(144)**	**5 592**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(4 293)**	**(596)**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion (jusqu'en 2024)		
Sur opérations en capital (jusqu'en 2024)		135
Reprises sur provisions et transferts de charges (jusqu'en 2024)		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**135**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion (jusqu'en 2024)		46
Sur opérations en capital (jusqu'en 2024)		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (jusqu'en 2024)		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**46**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**89**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	375	338
Impôts sur les bénéfices	(845)	(1 416)
TOTAL DES PRODUITS	**62 355**	**64 767**
TOTAL DES CHARGES	**66 177**	**64 196**
BENEFICE ou PERTE	**(3 822)**	**571**

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	
(2) Dont produits de locations immobilières	
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
(3) Dont crédit-bail mobilier	
(3) Dont crédit-bail immobilier	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	3 090
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général	
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	
(9) Dont transferts de charges	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	8
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	

ANNEXES

COMPTES SOCIAUX - ICARE SA 2025

PREAMBULE

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan : 75 317K€
Total du chiffre d'affaires France : 46 343K€
Total du chiffre d'affaires Export : 2 066K€
Résultat de l'exercice : -3 822K€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

DOMAINE D'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ICARE SA est une Société Anonyme à Conseil d'administration, au capital de 4 620 825 euros, dont l'actionnaire est BNP Paribas Cardif.

ICARE SA est spécialisée dans la distribution de produits de maintenance qui offrent aux clients particuliers la prise en charge des frais des révisions préconisées par les constructeurs et dans la gestion des garanties commerciales que les distributeurs automobiles offrent à leurs clients lors de l'achat d'un véhicule.

La société Icare SA est une filiale du groupe BNP Paribas Cardif depuis le 9 décembre 2014.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Quelques faits importants en 2025 vont fortement impacter l'évolution d'Icare dans les années futures.
D'une part, le partenariat avec Stellantis a été formalisé et lancé au 1er janvier 2026 et va fortement accroître les revenus de Icare SA (TPA) et va permettre à terme de doubler la taille de la compagnie. Ce partenariat va également fortement contribuer à solidifier la présence européenne de la société.
D'autre part, la création d'une JV entre Emil Frey et BNP Paribas Personal Finance va permettre d'augmenter le business avec ce partenaire et viendra de fait soutenir la croissance.

Et enfin, la décision début novembre 2025 d'arrêter Staymo, la JV avec VW, qui va entraîner une baisse des revenus futurs (TPA) et qui a conduit au provisionnement d'une dépréciation de la valeur des titres détenus par Icare SA pour 3,2m€.

Il faut enfin noter que la présentation des états financiers de l'exercice 2025 prend en compte les différentes modifications apportées aux règles comptables françaises par le règlement comptable 2022-06 du 4 novembre 2022, dit Modernisation des états financiers.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS POST-CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements à signaler.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le nouveau règlement ANC N°2022-06.
Première application du règlement ANC 2022-06 : 1er janvier 2025
Le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Ses principales modifications portent sur (i) la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, (ii) la suppression de la technique des transferts de charges et (iii) la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers utilisés pour la présentation des informations en annexe.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

COMPTES SOCIAUX - ICARE SA 2025

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1 :

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants sont effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	0
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	0
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	0
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	0
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	0
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	0
Autres transferts de charges	Transferts de charges d'exploitation, financières ou exceptionnelles	Au crédit des charges de personnel (compte 649000)	0
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts	Charges d'exploitation	Charges financières	0

Toutes les évolutions présentées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice 2025 pris dans leur ensemble.

L'exercice comptable a une durée de douze mois.

Application de la méthode à l'avancement

Les contrats d'entretien ICARE SA sont des contrats de prestations de services échelonnées sur plusieurs exercices et rémunérées par des primes perçues en un paiement unique (généralement d'avance) ou périodiquement (mensuellement, semestriellement, …).

Depuis l'exercice 2014, la méthode comptable applicable à ces contrats est la méthode à l'avancement prévue pour les contrats à long terme, c'est-à-dire, au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de la prestation.

La méthode « à l'avancement » appliquée consiste à :
- une prise en compte linéaire des produits en fonction de l'avancement dans l'exécution du contrat ;

- le rattachement des charges aux produits, ce qui peut engendrer des provisions pour charges déductibles dans la limite des produits déjà comptabilisés. Ces provisions sont déterminées en fonction de la marge prévisionnelle globale du contrat.

Cette provision peut être constituée sur les bases de données statistiques, notamment pour déterminer son montant et la date de survenance des charges.

Ceci s'est traduit par la dotation d'une Provision Pour Charges (PPC), dotée pour la première fois sur l'inventaire annuel 2014. Cette provision a permis sur les générations de ventes 2013 et postérieures de provisionner pour dégager dans le futur une marge opérationnelle cible.

Ensuite le mode de calcul de cette provision a été affiné selon les partenariats, les produits et les frais d'acquisition/distribution attachés (niveau d'appui commercial, force de vente terrain).

Si un contrat est structurellement déficitaire, quel qu'en soit la cause, une Provision de Pertes à Terminaison est constituée. Elle correspond au montant permettant de couvrir les engagements jusqu'à extinction des contrats.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS

En K€	Valeur brute début 2025	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	920			920
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 806	1 519		13 325
Total immobilisations incorporelles	**12 726**	**1 519**		**14 245**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des const.				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 136	72		1 208
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et mobilier informatique	2 418	96		2 514
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**3 554**	**168**		**3 722**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	32 137			32 137
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	15 360		24	15 335
Total immobilisations financières	**47 497**		**24**	**47 472**
TOTAL GENERAL	**63 778**	**1 687**	**24**	**65 440**

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables en K€	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	124	115		238
Fonds commercial	91	(91)		
Autres immobilisations incorporelles	1 244	9		1 254
Total immobilisations incorporelles	**1 459**	**33**		**1 492**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst gén., agcemnts et aménagmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	797	91		888
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 086	132		2 218
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	**2 883**	**223**		**3 106**
TOTAL GENERAL	**4 342**	**256**		**4 598**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2025	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2025
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations et amortissements de l'actif corporels

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont comptabilisées selon le classement comptable du plan comptable général. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les modes et les durées d'amortissements sont appliqués selon les règles Groupe :

Mode d'amortissement

ICARE SA a opté pour le mode linéaire pour les actifs corporels. Néanmoins, pour certains biens et équipements, le mode dégressif peut être utilisé, comme dans le cas des équipements informatiques. De telles exceptions doivent être approuvées au cas par cas par le Groupe.

Les durées d'amortissement

Type d'immobilisation	Durée
Bâtiments	60
Façade	30
Agencements et installations	10
Matériel de transport	5
Equipements électriques (Eclairage et climatisation)	5
Equipements téléphoniques	5
Equipements de reproduction (Photocopieurs et imprimantes)	5
Equipements de salle de réunion (Rétroprojecteurs et audio)	5
Equipements domestiques (Fours, équipement de cuisine, réfrigérateurs)	5
Ordinateurs centraux (Serveurs, mémoires, processeurs, disques durs, écrans, équipements de sauvegarde, imprimantes)	5
Traitement des mini-ordinateurs (Serveurs centraux)	5
Mini ordinateurs (terminaux, postes de travail, mémoires, imprimantes, disques durs, écrans)	3
Téléphones mobiles	3
Mobilier de bureau	5
Frais de recherche et de développement	8 *
* Normes comptables Groupe	

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable (PCG art 322-1-4).

Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de l'exercice 2025.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.
L'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation se base sur la séquence des cashflows futurs actualisés. La valeur ultime d'une participation est ensuite déterminée en rapportant ces cashflows futurs au coût du capital.

Au 31/12/2025, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée sur les titres de participation Icare Assurance détenus par Icare SA.

Au 31/12/2025, une provision pour dépréciation des titres STAYMO détenus par Icare SA a été constituée pour un montant de 3 263K€.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées sont le cas échéant à déprécier par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ICARE SA a consenti en 2000 un prêt subordonné à sa filiale Icare Assurance pour un montant de 762 245 € au taux d'intérêt fixe de 6 % l'an.

En décembre 2015, ICARE SA a souscrit à la totalité des titres subordonnés (TSDI) émis par ICARE Assurance, soit 3 200 obligations d'une valeur nominale de 1 000 €.

En décembre 2016, ICARE SA a souscrit à la totalité des titres subordonnés (TSDI) émis par ICARE Assurance, soit 6 000 obligations d'une valeur nominale de 1 000 €.

En décembre 2018, ICARE SA a souscrit à la totalité des titres subordonnés (TSR) émis par ICARE Assurance, soit 5 000 obligations d'une valeur nominale de 1 000 €.

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS

Nature des provisions - En K€	Montant au début 2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Non Utilisées au cours de l'ex	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin 2025
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	4					4
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques	*4*					*4*
Provisions pour pensions et obligations similaires	900	72				972
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges	*900*	*72*				*972*
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**904**	**72**				**976**
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	8 517					8 517
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	167	3 263				3 430
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	377	637			377	637
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**9 062**	**3 900**			**377**	**12 584**
TOTAL GENERAL	**9 966**	**3 972**			**377**	**13 560**
Dont dotations et reprises d'exploitation		709			377	
Dont dotations et reprises financières		3 263				
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

COMPTES SOCIAUX - ICARE SA 2025

Sur l'exercice 2025, la société Icare SA a inscrit :

- Une provision pour clients douteux d'un montant de 637K€, en hausse de 260K€ par rapport à 2024
- Une provision pour dépréciation des titres de participation STAYMO d'un montant de 3 263K€
- Une provision pour perte à terminaison d'un montant de 0K€.

Provision pour engagements sociaux :

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément à la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

La provision pour indemnité de fin de carrière (IFC) a été calculée par le Groupe BNP Paribas.

Provision IFC au 31/12/2025	972K€

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES en K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	14 962		14 962	14 962
Autres immobilisations financières	373	343	30	398
Total actif immobilisé	*15 335*	*343*	*14 992*	*15 360*
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	637	637		377
Autres créances clients	14 267	13 746	521	11 379
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	85	66	19	81
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	27	0	27	27
Taxe sur la valeur ajoutée	2 035	2 035		734
Autres impôts, taxes et versements assimilés	30	30		
Divers	85		85	85
Groupe et associés (2)	1 441	1 099	342	1 526
Débiteurs divers	7 155	7 085	70	5 123
Total actif circulant	*25 765*	*24 699*	*1 066*	*19 333*
Charges constatées d'avance	138	138		176
TOTAL DES CREANCES	**41 239**	**25 180**	**16 058**	**34 869**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum					
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	133	(30)	(17)	182	164
Fournisseurs et comptes rattachés	40 356	37 594	2 070	692	36 507
Personnel et comptes rattachés	1 860	1 599	261		1 523
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	549	545	4		468
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	52	52			23
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	123	123			192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66			66	66
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	12 369	11 757	533	79	2 752
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	7 054	7 054			13 911
TOTAL DES DETTES	**62 566**	**58 695**	**2 851**	**1 019**	**55 687**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés	

Opérations à long terme

Les opérations à long terme, à savoir les contrats d'entretien ont été évaluées en tenant compte de l'avancement dans l'exécution des contrats et en excluant les frais financiers.

Les commissions et frais de gestion sont constatés et comptabilisés au même rythme du chiffre d'affaires, seule la charge de maintenance est aléatoire.

La provision pour charge de maintenance est évaluée sur la base d'une marge théorique ajustée annuellement en fonction des résultats observés par portefeuilles.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Information sur Autres créances

L'augmentation en 2025 de 3 284K€ des Autres créances correspond principalement aux refacturations inter-compagnies Icare SA/Icare Assurance non soldées par un virement à la fin de l'exercice (2 145K€).

Sans prendre en compte la refacturation inter-compagnies, les Autres créances ont augmenté de 1 139K€ entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025.

A noter également, la baisse du montant de la comptabilisation de la rétrocession de déficit de 478K€ (844K€ au titre de l'exercice 2025 contre 1 322K€ pour 2024), tel que prévu dans la Convention d'intégration fiscale de 2019 entre BNP Paribas et Icare SA.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le montant de la dépréciation constatée au 31/12/2025 est de 637K€.

Etat des dettes / Autres dettes

La hausse de 3,8M€ des Dettes fournisseurs et comptes rattachés s'explique avant tout par l'augmentation des FNP techniques (2M€) (baisse des PSAP de 1,1M€ et augmentation des PPC de 3,2M€) et des frais généraux (1,1M€).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale pour 1.2M€, sans placement en compte à terme, et avec une disponibilité de 1,2M€ en compte courant.

Produits à recevoir et Charges à payer

Les produits à recevoir et les charges à payer, rattachés aux postes de créances et de dettes, sont détaillés à l'annexes.

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir en K€	2025	2024
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	343	368
Total immobilisations financières	*343*	*368*
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	9 709	8 297
Autres créances	97	97
Total créances	*9 806*	*8 394*
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	**10 149**	**8 762**

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2025	2024
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	(2)	(2)
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	8 087	8 590
Total dettes financières	*8 085*	*8 588*
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 875	33 725
Dettes fiscales et sociales	1 737	1 535
Total dettes d'exploitation	*38 612*	*35 260*
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66	66
Autres dettes		
Total dettes diverses	*66*	*66*
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	**46 763**	**43 914**

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits comptabilisés pendant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur sont reportés à l'actif pour les charges et au passif pour les produits.

Nature des charges (en K€)	**2025**	**2024**
Charges d'exploitation : Autres achats et charges externes	138	176
Total charges constatées d'avance	138	176
Nature des produits (en K€)	**2025**	**2024**
Produits d'exploitation : Production vendue	7 054	13 991
Total produits constatés d'avance	7 054	13 991

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net 2025 s'élève à 48 704K€ et est ventilé comme suit :

► Chiffre d'affaires France : 46 343K€ ventilé comme suit :

- Entretien : 38 055K€
- Gestion des garanties : 8 119K€
- CVI : 169K€

► Refacturation des frais Staymo : 295K€

► Chiffre d'affaires Union Européenne : 2 066K€

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du conseil d'administration au titre de 2025.
Aucun engagement n'a été pris vis-à-vis des dirigeants.

Effectif moyen

L'effectif de la société à la clôture des comptes au 31 décembre 2025 est de 104 salariés.

Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du groupe Icare sont intégrées dans le groupe fiscal BNP Paribas SA depuis janvier 2015 et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Icare SA recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt procurée au Groupe fiscal. En conséquence, Icare SA sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.
Le résultat fiscal au 31 décembre 2025 est une perte de 3 357K€.

Aucune provision pour impôts différés n'est comptabilisée pour tenir compte des différences temporaires résultant de modalités différentes de prise en compte de certaines pertes ou charges, ou de certains profits ou produits entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires à payer au titre de 2025 indiqués dans la lettre de mission s'élèvent à 71K€ HT.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Aucun engagement donné ni reçu au titre de l'exercice 2025.

Crédit-bail

La société ne possède aucun contrat de crédit-bail.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision pour charge comptabilisée au bilan s'élève à 972K€.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	308 055			308 055	15,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	**308 055**			**308 055**	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En K€	01/01/2025	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2025
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	4 621						4 621
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 398						2 398
Ecarts de réévaluation	28						28
Réserve légale	462						462
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	2			(1)			1
Résultat de l'exercice	571			(571)		(3 357)	(3 357)
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	**8 083**			**(572)**		**(3 357)**	**4 153**

Identité de la société mère consolidant les comptes

SOCIETE MERE : BNP Paribas Cardif

SIEGE : 8, rue du Port 92 728 NANTERE Cedex

FORME JURIDIQUE : Société Anonyme

La société Icare est consolidée par intégration globale par BNP Paribas Cardif.

Liste des filiales et participations (en K€)

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats 2025	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Montant des prêts et avances accordés	Montant des dividendes encaissés
Filiales détenues à plus de 50%								
Icare Assurance	2 359	18 753	100%	1 021	28 707	28 707	14 962	-
Filiales détenues à moins de 50%								
Staymo	100 000		49%		49 000	49 000		

Participation des salariés

Depuis le 1er janvier 2017, la participation des salariés est calculée par le Groupe BNP Paribas sur la base du résultat Groupe.

Le montant de la participation qui figure dans les comptes 2025 est de 375K€.